

# Les pensions alimentaires impayées ? Un cauchemar

- De nombreux pères séparés ou divorcés ne respectent pas leurs obligations financières envers leurs enfants.
- Les mères qui travaillent ont beaucoup de mal à obtenir des avances auprès du Secal.
- Vie féminine interpelle les politiques.

## Vie féminine exige la suppression du plafond d'accès aux avances

**P**our les familles monoparentales – une toute grande majorité de mamans seules –, les pensions alimentaires dues aux enfants mais que les pères refusent de payer restent un problème majeur pour les femmes. Il s'agit pourtant d'un droit régi par les articles 203 et 205 du Code civil. Après un divorce ou une séparation, chacun des parents garde une obligation financière envers les enfants issus du couple.

Dans de nombreux cas, malgré des jugements de divorce explicites, les pères se déroberont. Les femmes, qui assument seules leurs enfants, basculent dans la précarité. Depuis octobre 2005, le Service des créances alimentaires (ou Secal, créé par la loi du 21 février 2003) peut faire des avances sur les pensions alimentaires mensuelles dues aux enfants. Le Secal réclame ensuite auprès de l'ex-partenaire les montants dus ainsi que les arriérés.

**“Si vous avez le malheur de travailler à temps plein...”**

Mais toutes les femmes qui sont dans le cas n'ont pas accès aux avances du Secal. Loin de là. Pour y avoir droit, les ressources mensuelles nettes (revenu du travail, allocation de chômage ou d'invalidité, revenu d'intégration...) ne peuvent dépasser 1800 euros par mois, plus 68 euros par enfant à charge. Ce plafond d'accès aux avances fait bondir Hafida Ba-

chir, secrétaire politique de Vie féminine. *“Si vous avez le malheur de travailler à temps plein, tant pis pour vous: vous dépassez le plafond autorisé. Bref, vous êtes trop riche pour recevoir une avance du Secal !”*

Le plafond pénalise donc les travailleuses à temps plein en leur imposant de choisir entre emploi et droit aux pensions alimentaires pour leurs enfants. Une véritable injustice, dénonce-t-elle. *“À partir du moment où une décision judiciaire a été prise, tous les enfants ont droit à ce que leurs deux parents les entretiennent, proportionnellement à leurs revenus. Ce système de plafond stigmatise les femmes, qui doivent prouver qu'elles sont dans le besoin alors qu'elles ne font que chercher à faire ap-*

*pliquer les droits civils de leurs enfants.”*

**Une pétition en préparation**

Des femmes se retrouvent dans des impasses inextricables, complètement épuisées, à bout (lire ci-dessous). Hafida Bachir pousse un cri de colère: *“Il y a des situations où tous les problèmes se cumulent et qui deviennent véritablement dramatiques.”* À la veille d'échéances électorales, Vie féminine prépare une pétition exigeant la suppression du plafond d'accès aux avances sur les pensions alimentaires. Elle sera envoyée aux responsables politiques.

An. H.

## 18 521

**Enfants en 2018**

Le Service des créances alimentaires (Secal) a payé l'an dernier 29,9 millions d'euros d'avances au profit de 18 521 enfants. Un chiffre qui ne dit rien du nombre total de pensions alimentaires dues aux enfants qui restent impayées. Les familles monoparentales qui sont dans le cas ne font pas toutes appel au Secal et les mamans dont les revenus dépassent 1800 euros n'ont pas droit à ces avances.

## “Toutes mes démarches sont vaines. Je vais finir par craquer”

Témoignage Annick Hovine

**A**u bout du téléphone, la voix se brise. *“Je me suis retrouvée à vivre une semaine dans ma voiture avec mes trois enfants.”* Un “grand” de 13 ans et deux petits. En journée, heureusement, la fillette de 4 ans et son petit frère (même pas 2 ans...) étaient à la crèche. En évoquant la situation à laquelle elle a été acculée, à l’automne 2016, Sophia<sup>(\*)</sup> (40 ans) est submergée par l’émotion. Elle n’arrive pas à chasser ces horribles journées de sa mémoire.

Elles suivaient d’autres moments terribles qui l’ont conduite à demander le divorce pour violences conjugales. Des voisins ont témoigné. Elle a appelé la police à plusieurs reprises. Mais on lui a répondu que son mari et elle avaient tous les deux droit au logement et que c’était à elle de quitter le domicile.

### Pas d’autre choix

Elle part donc, sans autre choix que de s’adresser à un centre d’accueil. Elle ne s’y sent pas en sécurité: les enfants sont confrontés à des toxicomanes, il y a des intrusions dans leur chambre... On lui lâche: *“Vous devez prendre ce qu’il y a.”*

C’était juste impossible. Sophia, réfugiée dans sa voiture, frappe alors à toutes les portes pour tenter de trouver un logement. On l’écoute, on lui témoigne beaucoup d’empathie, on lui dit qu’elle est très courageuse mais qu’il n’y a pas de solution pour elle.

Son problème? Elle travaille à temps plein, comme fonctionnaire fédérale – *“nommée à l’État”*. Du coup, elle n’a droit à aucune aide: pour un logement social, d’autres sont dans une situation jugée plus prioritaire...

*“Je comprends bien qu’il y a des personnes plus dans le besoin que moi... Mais j’étais à la rue et je devais y trimballer mes enfants.”* Elle finit par trouver un studio avec mezzanine de 30 mètres carrés, où ils s’entassent à quatre pendant 6 mois. Jusqu’à ce que le flat soit fermé pour insalubrité suite à une fuite de gaz. *“On ne m’a pas relogée parce que j’avais un travail.”*

La maman bataille partout. *“À un moment donné, on est à bout de forces”*, dit-elle. D’autant qu’elle est en règlement collectif de dettes depuis son divorce. Le

couple avait un crédit auto, des loyers en retard, des amendes impayées pour les infractions de roulage... de Monsieur. *“On avait des dettes en commun mais comme il est insolvable, c’est moi qui dois apurer l’ardoise de 58 000 euros.”*

### Une insolvabilité organisée

Une insolvabilité organisée, précise Sophia. *“Il travaille en noir et n’a officiellement aucun revenu: ni chômage, ni CPAS. Donc, on ne peut rien saisir! Mais il vit très bien, en concubinage: il a un appartement et roule en voiture. Sur Facebook, il affiche des photos de lui à Cuba, en Thaïlande, au Mexique...”* Le père ne voit plus ses enfants, n’assume aucune charge financière vis-à-vis d’eux.

Parce qu’elle n’est ni chômeuse, ni allocataire sociale, Sophia a dû dépenser 600 euros pour signifier à son ex-mari, par huissier, le détail des pensions alimentaires qu’il doit à ses deux gamins depuis bientôt trois ans (200 euros par mois par enfant, conformément au jugement de divorce).

Le père n’a jamais donné suite. Il y a dix jours, elle a reçu une réponse de l’huissier: on a cherché partout mais, hélas!, on n’a pas pu prouver que monsieur avait des revenus qu’on pourrait saisir. *“C’est tout à fait injuste. À quoi sert un jugement de divorce s’il n’est pas appliqué?”,* proteste la maman. *Lui ne paie pas les pensions alimentaires et il ne se passe rien. Tout va bien pour lui. Moi, si je ne respecte pas le règlement collectif de dettes, les huissiers frappent à ma porte. C’est révoltant.”*

### À cause de son statut de travailleuse

La mère de famille n’est pas dans les conditions pour obtenir des avances du Service de créances alimentaires (Secal): son revenu est supérieur au plafond (1 800 euros par mois) imposé pour pouvoir y prétendre.

*“On tient compte du salaire de base et pas du salaire réel. Quand on a un boulot, le règlement collectif de dettes n’est pas un critère qui entre en ligne de compte! Mais je ne touche en fait que 1 700 euros par mois.”* Trop peu quand on a un loyer mensuel de 1 100 euros pour un appartement de trois chambres – le seul qu’on a bien voulu lui louer. *“Avec 400 euros en plus par mois, on pourrait au moins vivre*

*plus décevant.*”

Sophia n’a personne pour garder ses enfants pendant les vacances scolaires et elle est bien incapable de leur payer des stages. À Noël, elle a emmené les deux petits au bureau. Elle a aménagé un espace derrière une armoire, où ils jouent et font la sieste. Ce sera la même chose à Pâques.

Parce qu’elle a un statut de travailleuse, Sophia n’a droit à aucune aide, à part des colis alimentaires. *“Je ne peux pas me permettre d’aller les chercher pendant mes heures de travail! Je devrais trouver un deuxième job pour m’en sortir. Mais qui va s’occuper de mes enfants pendant ce temps-là?”*

La voix tremble encore, de colère et

d’épuisement. *“Je travaille et je ne mange que du pain perdu. Je suis à bout de forces. C’est la spirale infernale. Toutes mes démarches sont vaines. Je vais craquer.”*

*“Il ne paie pas les pensions alimentaires qu’il doit aux enfants mais il ne se passe rien. C’est révoltant!”*

**Sophia (40 ans)**  
Mère de trois enfants,  
divorcée à la suite  
de violences conjugales.

*“Parce que j’ai un travail, je n’ai droit à aucune aide: pas d’allocation pour un logement, pas d’avances au Secal... Je travaille mais je ne mange que du pain perdu. Je suis à bout de forces.”*